



# AVENANT AU CONTRAT DE RIVIÈRE OGNON DOCUMENT CONTRACTUEL

Publication : novembre 2021







**AVENANT**  
**AU CONTRAT DE RIVIERE OGNON**  
**2021-2023**

**Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon**, représenté par son Président, Monsieur Gilles PINASSAUD, désigné ci-après par « SMAMBVO »,

**Le Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon**, représenté par son Président, Monsieur André MARTHEY, désigné ci-après par « SIBHVO »

**La Communauté de Communes du Pays Riolais**, représenté par sa Présidente, Madame Nadine WANTZ

**Le Conseil Départemental du Doubs**, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN,

d'une part,

et

**L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, représentée par son Directeur général, Monsieur Laurent ROY, désignée ci-après par « l'Agence »,

d'autre part,

- **Vu** l'arrêté du 3 décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;
- **Vu** la délibération n° 2018-35 du Conseil d'administration du 29 octobre 2018 approuvant le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024 « Sauvons l'eau » de l'Agence ;
- **Vu** la délibération n° 2018-37 du Conseil d'administration du 29 octobre 2018 relative à la commission des aides et aux délégations données au Directeur général de l'Agence en matière d'attribution des aides ;
- **Vu** la délibération n° 2015-328 de la Commission des aides du 25 juin 2015 validant le projet de Contrat de rivière Ognon pour la période 2015-2021 ;
- **Vu** la délibération n° 2021-316 de la Commission des aides du 21 octobre 2021 donnant un avis favorable au projet d'avenant et autorisant le Directeur général à le signer après sa mise au point définitive ;
- **Vu** la délibération de la Commission permanente du Département du Doubs du 25 octobre 2021 donnant un avis favorable sur le projet d'avenant et autorisant Madame la Présidente à le signer.
- **Vu** la délibération du comité syndical du 12 octobre 2021 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon approuvant la programmation et autorisant monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de rivière

- **Vu** la délibération du comité syndical du 19 octobre 2021 du Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon approuvant la programmation et autorisant monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de rivière
- **Vu** la délibération du conseil communautaire du Pays Riolais du lundi 8 mars 2021 approuvant la programmation et autorisant madame la Présidente à signer l'avenant au contrat de rivière

## **CONTEXTE**

Le présent avenant concerne le contrat de rivière de l'Ognon et ses affluents de sa source (Château-Lambert) à la confluence avec la Saône (Perrigny-sur-l'Ognon). Ce territoire est couvert par la Région Bourgogne-Franche-Comté et quatre départements : La Haute-Saône, le Doubs, le Jura et la Côte d'Or.

Le contrat de rivière « Ognon » porté initialement par l'Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs a été signé en 2015, pour une durée de 6 ans. Suite à la réalisation du bilan à mi-parcours en juin 2018, et afin de prendre en compte d'une part le calendrier de mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI, et d'autre part l'entrée en vigueur du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence en 2019, le Comité de rivière a décidé de mettre à profit une période transitoire couvrant l'année 2019 en vue d'établir un avenant sur la base d'un programme d'action actualisé et resserré pour cette seconde phase de mise en œuvre. La crise sanitaire liée au COVID 19 ayant retardé l'élaboration de cette programmation, le calendrier initialement prévu a été décalé en 2021.

Ceci étant préalablement exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1 - Objet de l'avenant**

Cet avenant formalise les engagements des signataires pour la mise en œuvre d'actions actualisées et complémentaires à celles identifiées lors de l'établissement du programme d'action 2015-2021.

### **Article 2 – Justification de l'avenant**

Lors du bilan à mi-parcours du Contrat de rivière réalisé en 2018, celui-ci faisait état d'un taux d'engagement de 77 %. En effet, sur 83 fiches actions programmées en première moitié du contrat, 63 fiches actions ont été engagées ou réalisées.

Sur le plan budgétaire, 62 % des dépenses prévues en première partie du contrat de rivière ont été mobilisées.

Ce taux de réalisation a notamment été permis par la forte implication des maîtres d'ouvrage et la reconnaissance de syndicats de rivière existant depuis de nombreuses années. Plusieurs fiches actions ont également bénéficié des mesures compensatoires liées à la construction de la LGV, facilitant le bon déroulement de la programmation du contrat de rivière.

Parmi les différentes thématiques impliquant la réalisation de travaux, les opérations de restauration des fonctionnalités morphologiques des cours d'eau ont globalement bénéficié d'un bon taux d'engagement.

Toutefois, le contrat de rivière a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre des mesures de restauration de la continuité écologique, en partie en raison d'absence de maître d'ouvrage et de l'absence d'obligation réglementaire sur plusieurs sites.

Il a également été décidé d'améliorer la communication dans le cadre du contrat de rivière : celui-ci n'a en effet pas permis aux syndicats de rivière d'améliorer leur reconnaissance au niveau du grand public et plusieurs acteurs de l'eau ne connaissaient pas l'outil contrat de rivière à mi-parcours de son déroulement. Le Comité de rivière a de plus souhaité une plus grande transparence sur les investissements réalisés dans le cadre de la compétence GEMAPI afin de témoigner des efforts fournis par les structures porteuses.

Suite à la publication des lois portant « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) de 2014 et de « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) de 2015, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) se sont vu confier l'exclusivité de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les EPCI-FP ont ensuite eu le choix d'assurer cette compétence en propre, ou de la confier par transfert ou délégation à une autre structure publique telle qu'un syndicat mixte ou un EPAGE.

Sur le territoire de l'Ognon, les EPCI ont souhaité, pour leur très grande majorité, confier le bloc de compétences GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) et au Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO). Ainsi 10 EPCI ont transféré leur compétence au SMAMBVO et 4 EPCI ont confié l'exercice de la GEMAPI au SIBHVO.

A ce jour, la Communauté de communes du Pays Riolais, dernier EPCI à exercer sur son territoire la compétence GEMAPI concernant les affluents de l'Ognon, travaille à transférer sa compétence au SMAMBVO.

Cette réorganisation de la compétence GEMAPI a conduit le comité de rivière, lors de sa séance du 10 décembre 2020, à confier la co-présidence du comité à Monsieur André MARTHEY, Président du SIBHVO et Monsieur Gilles PINASSAUD, Président du SMAMBVO.

Eu égard aux nouvelles possibilités d'intervention de la maîtrise d'ouvrage suite à la prise de compétence GEMAPI, et sur la base d'études de faisabilité récemment rendues ou en cours de finalisation, il est aujourd'hui proposé d'ajouter au programme 2015-2021 les nouvelles actions dont les finalités sont les suivantes :

- l'aménagement cohérent et durable des cours d'eau, de leurs annexes et des zones dépendantes,
- l'amélioration de la qualité des eaux,
- la préservation et la mise en valeur des écosystèmes aquatiques et des paysages liés au cours d'eau,
- la prévention des inondations.

Les orientations pour l'élaboration de cet avenant ont porté sur :

- la nécessité d'une gestion globale et cohérente du bassin versant,
- la volonté d'améliorer la communication autour du contrat,
- la prise en compte prioritaire du SDAGE 2016-2021.

On peut noter un grand nombre de fiches actions sur le volet fonctionnalité des milieux, avec notamment 78 opérations, dont 39 relatives à des travaux. La volonté des élus du SMAMBVO est de permettre une montée en puissance du syndicat dans l'objectif que celui-ci bénéficie d'une plus grande autonomie et d'une meilleure reconnaissance. Pour répondre à cet objectif, il est envisagé la possibilité de recruter de nouveaux agents au sein de l'équipe technique pour réaliser des études mais également le programme d'action.

### **Article 3 - Le périmètre du contrat**

Le périmètre du contrat est inchangé.

### **Article 4 – Les objectifs du contrat**

L'avenant au contrat de rivière Ognon se veut être une prolongation opérationnelle de la première phase contractuelle.

Il se décline en trois volets stratégiques principaux, chacun décliné en sous-objectifs spécifiques :

#### **➤ Volet A : Maîtrise des pollutions**

##### **Sous-objectif A1 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole**

Le sous volet intègre trois nouvelles opérations portant sur :

- un programme de restauration des "Haies et ripisylves",
- le renouvellement du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon,
- la limitation du piétinement des cours d'eau par le bétail.

##### **Sous-objectif A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle**

Au titre du SDAGE, certaines masses d'eau du bassin versant de l'Ognon sont ciblées par les problématiques liées aux pollutions toxiques. De même, le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau affiche un objectif de déployer dans un contrat territorial sur 3 une démarche d'opération collective sur les rejets toxiques dispersés, et atteindre le niveau défini.

La mise en œuvre d'une opération groupée répond ainsi à la fois aux besoins techniques issus du territoire et aux problématiques ciblées par le SDAGE Rhône-Méditerranée. Elle constitue également un des leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs du contrat de rivière actuellement en place.

Une étude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des pollutions par les substances dangereuses a été souhaitée par le comité de rivière.

#### **➤ Volet B : Fonctionnalité des milieux**

##### **Sous-objectif B1 : Amélioration de la fonctionnalité morphologique des cours d'eau**

12 nouvelles opérations sont programmées, dont 3 fiches action intégrant des travaux.

35 km de restauration de cours d'eau sont programmés dont 23 km de restauration morphologique d'ambition R2 (opération de reméandrage léger, restauration des berges et de la connectivité) ou R3 (opération visant une restauration fonctionnelle complète y compris de la dynamique d'érosion et du corridor fluvial aboutissant à une restauration de l'espace de mobilité ou de l'espace de bon fonctionnement) sur la durée de l'avenant.

La restauration du ruisseau de l'Abbayotte (Fiche action B1-21), affluent de la Tounolle (FRDR 12082) étant prioritaire dans le SDAGE 2022-2027 au titre des altérations de la morphologie et de la continuité écologique, et au vu de l'objectif de reconquête de l'ensemble des

fonctionnalités des milieux humides sur ce tronçon, une opération « transversale » au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau est proposée.

*Sous-objectif B2 : Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire*

Ce sous volet intègre une nouvelle étude sur l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) du Rahin.

6 ouvrages classés en liste 2 doivent être traités sur la période de l'avenant au contrat et 17 des 18 ouvrages ciblés répondent à une mesure PDM continuité. Sur l'ensemble de ce sous volet, 8 ouvrages sont positionnés sur des cours d'eau ne faisant pas l'objet d'un classement au titre du L214-17.

*Sous-objectif B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques*

Quatre nouvelles opérations concernant la restauration de mares, frayères et zones humides ont été ajoutées. Ces opérations portent la surface de milieux humides concernée par les projets de restauration à 21 Ha sur la période 2021-2023.

*Sous-objectif B4 : Gestion et suivi des milieux*

Ce sous objectif intègre 12 nouvelles opérations parmi lesquelles figurent un projet de nouvel ENS à Pont-sur-l'Ognon et la mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides.

*Sous objectif B5 : Gestion de la ressource et des inondations*

Le Bassin versant de l'Ognon est identifié comme territoire en équilibre fragile vis-à-vis de la gestion quantitative de la ressource en eau dans le projet de SDAGE 2022-2027, ainsi une étude sur l'adéquation besoins-ressources sera réalisée dans le cadre de cet avenant.

Les masses d'eau souterraines (MESO) des calcaires du jurassique du Plateau de Haute Saône et les Alluvions de Ognon, malgré un zonage fin sur certaines ressources stratégiques (RS), figurent dans le projet de SDAGE 2022-2027 parmi celles dont le périmètre a été délimité mais dont les zones de sauvegarde (ZS) restent à délimiter. Ainsi, une étude sur les ressources stratégiques des alluvions et calcaires a été ajoutée à cet item.

➤ **Volet C : Animation, communication et sensibilisation**

*Sous-objectif C1 : Animation et coordination du Contrat*

Cet item comprend le poste de coordinateur du contrat et l'étude bilan-évaluation du contrat.

*Sous-objectif C2 : Programme de communication*

○ **Enjeux identifiés**

Suite au bilan à mi-parcours, une stratégie de communication a été élaborée pour le contrat de rivière. 5 grands enjeux ont été identifiés :

- une image positive des cours d'eau et des milieux humides,
- un comportement responsable de l'ensemble des publics vis-à-vis de l'environnement en général et des milieux aquatiques en particulier,

- une reconnaissance des syndicats de rivière comme acteurs clés de l'environnement sur le bassin versant de l'Ognon,
- l'implication des acteurs des syndicats,
- la conscience de la plus-value et la compréhension des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.

- **Principes de la stratégie**

La stratégie de communication du contrat de rivière vise à faire accepter à court terme les changements nécessaires pour permettre la restauration et la préservation des milieux aquatiques, et à inscrire dans la durée des modifications de comportements des différents acteurs de l'eau sur le bassin versant.

Le public visé est donc très large et éclectique.

A court terme, les différents acteurs du bassin versant impliqués dans les questions de l'eau et des milieux aquatiques et humides doivent pouvoir comprendre l'intérêt des actions menées et les mécanismes qui aboutissent à un bon fonctionnement de ces milieux. Il est également nécessaire de valoriser les travaux menés et mettre en avant les apports indirects pour le territoire (économie, sociologie, tourisme, culture, ...) afin que la population locale s'approprie les projets.

A long terme, la sensibilisation et l'éducation des jeunes publics à l'environnement permettra d'ancrer dans les mentalités une conscience des pressions subies par les cours d'eau et un intérêt pour la faune, la flore et leurs hydrosystèmes en partant du principe qu'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien. Le développement d'une politique de sensibilisation et de communication dès la phase d'apprentissage des valeurs sociales permettra une plus grande responsabilisation des acteurs de demain.

Enfin il est important que l'ensemble des riverains et acteurs locaux s'approprie le patrimoine lié à l'eau sur le bassin versant.

Aussi, la stratégie de communication s'articule prioritairement autour de deux axes :

- la communication institutionnelle par la mise en valeur des réalisations des maîtres d'ouvrage dans le cadre du contrat et l'organisation d'évènements.
- la communication pour un changement de comportement avec une promotion des bonnes pratiques, la compréhension des hydrosystèmes et une explication détaillée de l'objectif des opérations menées.

- **Contenu du sous volet**

Le programme de communication a été agrémenté de 9 nouvelles opérations dont le développement d'un site internet axé sur la vallée de l'Ognon et de l'identité graphique du contrat et une animation sur la problématique des étangs en tête de bassin versant.

### **Article 5 - Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

L'Agence s'engage à participer au financement des actions objet du présent avenant, sur une période couvrant les années 2021 à 2023 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les montants et les taux

d'aide de l'Agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur lors de l'élaboration de l'avenant, au vu des éléments techniques disponibles.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement de l'opération prioritaire listée ci-dessous :

- B01-23 Programme de restauration du Crenu (25), Tronçons 9, 10 et 11

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion conforme aux préconisations de la stratégie de bassin.

Pour les actions listées ci-dessous, l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat sur la période 2021-2023 et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat (date limite de l'engagement de l'opération : le 31/12 de l'année).

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
FRC BFC, CA 70, SMAMBVO, SIBHVO, LPO, CPIE	A1-01 - Programme « Haies et ripisylve »	oui	oui	2021	117 500€			
SMAMBVO	A1-02 - Renouveaulement du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon	oui	non	2022	849 050 €			
SMAMBVO, SIBHVO	A1-03 - Limitation du piétinement par le bétail	oui	non	2021	147 000 €			
FDC 70	A1-04 - Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	oui	oui	2021	107 301€			
Privé	A2-01 - Réduction des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny Danigon et Ronchamp (70)	oui	non	2021	27 500 €			
SMAMBVO, SIBHVO	A2-03 - Etude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des pollutions par substances dangereuses	oui	non	2022	90 000 €	90 000 €	50	45 000 €
SMAMBVO	B1-01 - Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)	oui	oui	2022	1 692 500 €	1 692 500 €	50	846 250 €
SMAMBVO	B1-02 - Avant-projet sommaire du Bief de Nilieu (39)	oui	oui	2022	10 000 €	10 000 €	50	5 000 €
SMAMBVO	B1-03 - Avant-projet sommaire de restauration du Gravellon (39)	oui	oui	2022	5 000 €			
SMAMBVO	B1-04- Avant-projet de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)	oui	oui	2022	45 000 €	45 000 €	50	22 500 €
SMAMBVO	B1-05 - Programme de restauration du Bief rouge (70)	oui	oui	2022	130 000 €	130 000 €	50	65 000 €
SMAMBVO	B1-07 - Programme de restauration de la Corcelle amont (25)	oui	oui	2022	100 000 €	100 000 €	50	50 000 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B1-08 - Avant-projet de restauration du ruisseau des Auxons (25)	non	oui	2023	30 000 €			
SMAMBVO	B1-10 - Avant-projet de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70)	oui	oui	2022	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
SMAMBVO	B1-11 - Avant-projet de restauration du ruisseau de Montagney (70)	oui	oui	2022	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
SMAMBVO	B1-12 - Programme de restauration du ruisseau du moulin de Chazoy (25)	oui	oui	2022	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €
SMAMBVO	B1-13 - Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes (70)	oui	oui	2023	142 000 €	142 000 €	50	71 000 €
SMAMBVO	B1-14 - Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes/Bresilley (70)	oui	oui	2021	182 500 €			
SMAMBVO	B1-15 - Programme de restauration du ruisseau de la Corcelle aval (25)	oui	oui	2023	321 350 €	321 350 €	50	160 675 €
SMAMBVO	B1-16 - Avant-projet de restauration de la Chazelle (25)	oui	oui	2023	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €
SMAMBVO	B1-17 - Programme de restauration de la Linotte (70)	oui	oui	2022	245 000 €	245 000 €	50	122 500 €
SMAMBVO	B1-18 - Avant-projet de restauration de la Quenoche (70)	oui	oui	2022	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
SMAMBVO	B1-19 - Avant-projet sommaire de restauration de l'Authoison (70)	oui	oui	2022	10 250 €	10 250 €	50	5 125 €
CC Pays Riolais	B1-20 - Avant-projet détaillé de restauration de la Buthiers (70) - Phase 1	oui	oui	2021	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
CC Pays Riolais	B1-21 - Programme de restauration du ruisseau de l'Abbayotte (bois de Charrier) sur la Tounolle (70) – Opération transversale.	oui	oui	2022	320 000 €	320 000 €	70	224 000 €
CC Pays Riolais	B1-22 Avant-projet de restauration du Malgérard (70)	oui	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B1-24 - Avant-projet de restauration du ruisseau de Gouhelans (Drigeon) (25)	non	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €
SIBHVO, FDAAPPMA 70	B1-26 - Programme de restauration du ruisseau des Renards (70)	oui	oui	2022	200 000 €	200 000 €	30	60 000 €
SIBHVO	B1-27 - Programme de restauration du ruisseau de Notre Dame (70)	oui	oui	2022	315 000 €	100 000 €	50	50 000 €
SIBHVO	B1-28 - Avant-projet de restauration de la Reigne (70)	oui	oui	2022	143 750 €	143 750 €	50	71 875 €
SIBHVO	B1-30 - Avant-projet de restauration du Peute-vue (70)	oui	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €
SIBHVO	B1-32 - Avant-projet de restauration du Raddon (70)	oui	oui	2022	43 750 €	43 750 €	50	21 875 €
SIBHVO	B1-33 - Avant-projet de restauration de l'Ognon de Longevelle à Autrey-le-Vay (70)	oui	oui	2022	46 250 €	46 250 €	50	23 125 €
CEN	B1-31 - Avant-projet de restauration du ruisseau de la Grande Pile (70)	oui	oui	2022	43 750 €	43 750 €	50	21 875 €
SMAMBVO	B2-03 - Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey-sur-l'Ognon (25) - ROE 20177	oui	oui	2023	400 000 €	400 000 €	50	200 000 €
FDAAPPMA 70	B2-05 - Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70) - ROE 105856	oui	oui	2022	302 701 €	302 701 €	50	151 350 €
SIBHVO	B2-06 - Etude espace de bon fonctionnement du Rahin	oui	oui	2022	28 750 €	28 750 €	70	20 125 €
SIBHVO/CD 70	B2-07 - Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Plancher-Bas/Champagney (70) - ROE58 283	oui	oui	2022	212 000 €	212 000 €	50	106 000 €
SIBHVO	B2-08 - Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)	oui	oui	2022	63 750 €	63 750 €	50	31 875 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SIBHVO	B2-09 - Etude de Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagny (70) - ROE7228	oui	oui	2022	24 250 €	24 250 €	50	12 125 €
SIBHVO	B2-10 - Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70) - ROE 103511	oui	oui	2022	80 000 €	80 000 €	70	56 000 €
SIBHVO	B2-11 - Restauration de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon : secteurs tests restauration continuité	oui	oui	2022	90 750 €	90 750 €	70	63 525 €
SIBHVO	B2-12 - Etude de Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)	oui	oui	2022	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
SIBHVO	B2-14 - Restauration de la continuité écologique au niveau de la vanne levante du ruisseau de Mansevillers à Mélisey (70) - ROE 9945	oui	oui	2021	45 000 €			
SIBHVO	B2-15 - Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)	oui	oui	2022	53 500 €	53 500 €	50	26 750 €
privé	B2-16 - Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" (70) - ROE7156	oui	oui	2022	22 250 €	22 250 €	50	11 125 €
privé	B2-17 - Etude de restauration de la continuité du seuil de la centrale EDF à Ronchamp (70) - ROE 76312	oui	oui	2022	25 750 €	25 750 €	50	12 875 €
SMAMBVO ; FDAAPPMA 25 ; FDAAPPMA 39	B3-01 - Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon	oui	oui	2022	24 500 €	24 500 €	50	12 250 €
SMAMBVO	B3-02 - Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) sur le lieu-dit du Prés des Essarts	oui	oui	2021	31 000 €			
SMAMBVO	B3-03 - Suivi des travaux de restauration de zones humides sur la commune de Chevigney-sur-l'Ognon (25)	oui	oui	2021	9 000 €			

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B3-04 - Création d'une mare sur la commune de Sauvagny (25)	oui	oui	2021	17 500 €			
SMAMBVO	B3-05 - Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Thervay (39) lieu-dit des Iles de Balançon	oui	oui	2021	29 000 €	29 000 €	50	14 500 €
SMAMBVO	B3-06 - Restauration de frayères lieu-dit les Anottes sur la commune de Pagny (39)	oui	oui	2022	32 500 €	32 500 €	50	16 250 €
FDAAPPMA39, FDC39	B3-07 - Restauration de la frayère des Peupliers à Vitreux (39)	oui	oui	2022	28 500 €	28 500 €	50	14 250 €
FDAAPPMA39, SMAMBVO	B3-08 - Aménagement de la frayère de Montrambert à Thervay (39)	oui	oui	2022	26 850 €	26 850 €	50	13 425 €
FDC 25	B3-09 - (FDC 25) - Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)	oui	oui	2022	508 500 €	508 500 €	50	253 000 €
FNE 70 et FNE 25/90	B3-10 - Préservation des zones humides de la commune de Thieffrans et amélioration de la trame turquoise (70)	oui	oui	2022	A définir			
SMAMBVO	B4-01 - ENS Interdépartemental de la basse vallée de l'Ognon de Pagny (39) et Jallerange (25)	oui	non	2021	246 850 €			
SMAMBVO	B4-02- ENS Geneuille (25)	oui	non	2022	44 695 €	11 000 €	50	5 500 €
SMAMBVO	B4-03 - ENS enjeux amphibiens entre Besançon et l'Ognon - Volet mares (25)	oui	non	2021	89 289 €			
SIBHVO	B4-04 - Gestion et valorisation d'un site naturel à Pont-sur-l'Ognon	oui	non	2022	41 750 €	41 750 €	50	20 875 €
SMAMBVO	B4-05 - Programme d'acquisition foncière	non	non	2022	150 000 €	150 000 €	70	105 000 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B4-06 - Renouveaulement et mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées	non	non	2021	85 750 €	85 750 €	30	25 725 €
SMAMBVO ; SIBHVO	B4-07 - Programme pluriannuel de gestion et d'entretien des boisements de berges	non	non	2022	256 000 €	256 000 €	30	76 800 €
SMAMBVO	B4-08 - Diagnose globale du bassin versant de l'Ognon	non	non	2021	252 618 €	252 618 €	50	154 082 €
SMAMBVO	B4-09 - Suivi thermique du bassin versant	non	non	2021	25 932 €	25 932 €	50	12 966 €
SMAMBVO	B4-10 - Mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides	oui	non	2022	90 000 €	90 000€	70	63 000 €
SMAMBVO	B4-11 - Etude Loche d'étangs	non	non	2021	20 750 €	20 750 €	50	10 375 €
SMAMBVO	B4-12 - Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité	non	non	2021	59 762 €			
FNE, LPO, CPIE, La Chenevière	B4-13 - Préserver le castor d'eurasie et son habitat	non	non	2021	80 120 €			
LPO Franche-Comté, collectivités	B4-14- Continuités écologiques en faveur des amphibiens	non	non	2021	105 000 €			
SMAMBVO	B4-15 - Gérer les risques sanitaires et les dégradations induites par les espèces animales invasives	non	non	2021	31 750 €			
LPO Franche-Comté, collectivités	B4-16 - Programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles : préservation du cortège d'espèces et accompagnement des agriculteurs pour favoriser la biodiversité sur l'exploitation	non	non	2021	75 000 €			

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
FNE, LPO, CPIE, La Chenevière	B4-17 - Inventaire et diagnostic herpétologiste de la plaine de l'Ognon de Marnay à Pagny	non	non	2021	30 120 €			
SMAMBVO	B4-18 - Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion espèces végétales invasives	non	non	2021	42 500 €	42 500 €	30	12 750 €
SMAMBVO	B5-1 - Etude d'adéquation besoins-ressources	non	oui	2022	125 000 €	125 000 €	70	87 500 €
Syndicats d'eau potable, EPCI FP.	B5-2 - Etude ressources stratégiques des alluvions et calcaires	non	oui	2022	7 500 €	7 500 €	70	5 250 €
SMAMBVO	C1-1 - Poste de coordonnateur du contrat de rivière	non	non	2021	144 000 €	144 000 €	50	72 000 €
SMAMBVO	C1-2 - Evaluation du contrat - Etude bilan	non	non	2023	65 000 €	65 000 €	50	32 500 €
SMAMBVO	C2-1 - Site internet de la vallée de l'Ognon et identité graphique du contrat	non	non	2021	19 684 €	19 684 €	50	9 842 €
SMAMBVO	C2-2 - Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière	non	non	2022	56 850 €	56 850 €	50	28 425 €
SMAMBVO	C2-3 - Programme de sensibilisation du jeune public du contrat de rivière Ognon	non	non	2022	87 420 €	87 420 €	70	61 194 €
SIBHVO	C2-4 - Programme de sensibilisation des professionnels et riverains	non	non	2022	30 300 €	30 300 €	70	21 210 €
SMAMBVO	C2-5 - Postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise à l'eau	non	non	2022	82 500 €			
SMAMBVO	C2-6 - Organisation d'un colloque sur la restauration morphologique des cours d'eau	non	oui	2023	52 880 €	52 880 €	70	37 016 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SIBHVO	C2-7 - Sensibilisation spécifique des élus aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques	non	non	2022	22 080 €	22 080 €	70	15 456 €
PNR BV	C2-8 - Création d'outils pédagogiques sur la continuité écologique	non	oui	2022	23 380 €	23 380 €	50	11 690 €
SMAMBVO	C2-9 - Relation presse régulière	non	non	2021	4 500 €			
SMAMBVO /SIBHVO	C2-10 - Guide du riverain	non	non	2021	10 760 €			
SMAMBVO	C2-11 - Développer un partenariat avec les structures d'activités nature	non	non	2021	22 500 €			
SMAMBVO	C2-12 - Réseaux sociaux	non	non	2021	7 500 €			
SMAMBVO	C2-13 - Posters de la vallée	non	non	2021	5 599 €			
SMAMBVO	C2-14 -Edition de cartes postales vallée de l'Ognon	non	non	2022	1 750 €			
<b>Total Garantie de taux</b>					<b>10 337 591 €</b>	<b>7 667 545 €</b>		<b>3 960 381 €</b>

Par ailleurs, l'Agence de l'eau s'engage sur des majorations de taux pour les opérations identifiées ci-après :

Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration <sup>(1)</sup>	Total
SIBHVO	A2-02 Gestion des sédiments dans la retenue du barrage de la Forge sur la Reigne à Magny Vernois (70) dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (ouvrage ROE16943)	oui	non	2023	684 500 €	684 500 €	50 (+20)	342 250 €	136 900 €	479 150 €
SMAMBVO	B1-6 Programme de restauration de la Lanterne amont (25)	oui	oui	2022	795 750 €	795 750 €	50 (+20)	397 875 €	159 150 €	557 025 €
SMAMBVO	B1-09 Programme de restauration de la Lanterne aval (25)	oui	oui	2022	323 700 €	323 700 €	50 (+20)	161 850 €	64 740 €	226 590 €
SMAMBVO	B1-23 Programme de restauration du Crenu (25)	oui	oui	2022	565 000 €	565 000 €	50 (+20)	332 500 €	63 000 €	395 500 €
SIBHVO	B1-29 Avant-projet de restauration du Scey (70)	oui	oui	2022	90 000 €	90 000 €	50 (+20)	45 000 €	18 000 €	63 000 €
SMAMBVO	B2-02 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25) - ROE 20131	oui	oui	2023	115 000 €	115 000 €	50 (+20)	57 500 €	23 000 €	80 500 €
<b>TOTAL Majoration de taux</b>					<b>2 573 950 €</b>	<b>2 573 950 €</b>		<b>1 336 975 €</b>	<b>464 790 €</b>	<b>1 801 765 €</b>

L'attribution de ces majorations de taux est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

Par le présent avenant, l'engagement financier de l'Agence pour les actions du contrat de rivière Ognon sur la période 2021-2023, figurant à l'annexe 1, est porté à un montant total d'aide qui ne pourra excéder **5 762 146 €**.

## **Article 6 – Engagement du Conseil départemental du Doubs**

Le Conseil départemental du Doubs valide les objectifs du Contrat de rivière Ognon, le contenu du programme d'action global, et s'engage à participer prioritairement au financement des opérations prévues dans le contrat de rivière et figurant en annexe 2, conformément à sa politique d'intervention en vigueur et suivant ses critères d'attribution, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés.

L'engagement financier du Conseil départemental du Doubs pour les actions engagées sur la période 2021-2023, validées dans le cadre du présent avenant au contrat de rivière, conditionné aux modalités d'aide en vigueur lors du dépôt du projet et des disponibilités financières définies annuellement et au moment de l'octroi des aides, ne pourra excéder **654 328 euros**.

## **Article 7 - Engagement des maîtres d'ouvrage**

Les maîtres d'ouvrage des actions objet de cet avenant s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires à leur réalisation selon les délais prévisionnels indiqués dans les articles n° 5 et 6.

## **Article 8 – Données techniques et financières**

Le coût prévisionnel total de l'avenant au contrat de rivière s'élève à 12 911 540 €, hors appel à projets. Le montant d'aide prévisionnelle total correspondant est de 10 107 588 euros, dont :

- 5 762 146 euros de subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, incluant 464 790 euros de majorations d'aides, soit 45 % du montant total de l'avenant au contrat.
- 654 328 euros de subvention du Conseil départemental du Doubs, soit 5 % du montant total de l'avenant au contrat,
- 3 691 114 euros de subvention des autres partenaires, soit 24 % du montant total de l'avenant au contrat.

Le reste à charge de l'ensemble du programme d'action représente 2 803 953 euros répartis entre les différents maîtres d'ouvrage.

## **Article 9 – Réalisation**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'Agence de l'eau se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Fait sur 33 pages dont 2 annexes, en 5 exemplaires,

A Boulot  
Le 19/11/21

Le Président  
du SMAMBVO



Gilles PINASSAUD

A Lure  
Le 19/11/21

Le Président  
du SIBHVO



André MARTHEY

A Rioz  
Le 19/11/21

La Présidente  
de la Communauté de communes  
du Pays Riolais



Nadine WANTZ

A Besançon

Le 19/11/21

La Présidente  
du Conseil départemental du Doubs

P/O.  

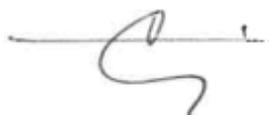

Christine BOUQUIN

A Lyon  
Le 19/11/21

P/ Le Directeur général  
de l'Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse

Laurent ROY

Le Directeur de la  
Délégation de Besançon  
François ROLLIN



## ANNEXE 1 : Liste des actions actualisée pour la période 2021-2023 bénéficiant de l'accompagnement de l'Agence de l'eau RMC

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
FRC BFC, CA 70, SMAMBVO, SIBHVO, LPO, CPIE	A1-01 - Programme « Haies et ripisylve »	oui	oui	2021	117 500€			
SMAMBVO	A1-02 - Renouveau du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon	oui	non	2022	849 050 €			
SMAMBVO, SIBHVO	A1-03 - Limitation du piétinement par le bétail	oui	non	2021	147 000 €			
FDC 70	A1-04 - Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	oui	oui	2021	107 301€			
Privé	A2-01 - Réduction des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny Danigon et Ronchamp (70)	oui	non	2021	27 500 €			
SMAMBVO, SIBHVO	A2-03 - Etude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des pollutions par substances dangereuses	oui	non	2022	90 000 €	90 000 €	50	45 000 €
SMAMBVO	B1-01 - Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)	oui	oui	2022	1 692 500 €	1 692 500 €	50	846 250 €
SMAMBVO	B1-02 - Avant-projet sommaire du Bief de Nilieu (39)	oui	oui	2022	10 000 €	10 000 €	50	5 000 €
SMAMBVO	B1-03 - Avant-projet sommaire de restauration du Gravellon (39)	oui	oui	2022	5 000 €			
SMAMBVO	B1-04- Avant-projet de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)	oui	oui	2022	45 000 €	45 000 €	50	22 500 €
SMAMBVO	B1-05 - Programme de restauration du Bief rouge (70)	oui	oui	2022	130 000 €	130 000 €	50	65 000 €
SMAMBVO	B1-07 - Programme de restauration de la Corcelle amont (25)	oui	oui	2022	100 000 €	100 000 €	50	50 000 €

Garantie de taux								
Maitre d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B1-08 - Avant-projet de restauration du ruisseau des Auxons (25)	non	oui	2023	30 000 €			
SMAMBVO	B1-10 - Avant-projet de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70)	oui	oui	2022	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
SMAMBVO	B1-11 - Avant-projet de restauration du ruisseau de Montagney (70)	oui	oui	2022	40 000 €	40 000 €	50	20 000 €
SMAMBVO	B1-12 - Programme de restauration du ruisseau du moulin de Chazoy (25)	oui	oui	2022	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €
SMAMBVO	B1-13 - Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes (70)	oui	oui	2023	142 000 €	142 000 €	50	71 000 €
SMAMBVO	B1-14 - Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes/Bresilley (70)	oui	oui	2021	182 500 €			
SMAMBVO	B1-15 - Programme de restauration du ruisseau de la Corcelle aval (25)	oui	oui	2023	321 350 €	321 350 €	50	160 675 €
SMAMBVO	B1-16 - Avant-projet de restauration de la Chazelle (25)	oui	oui	2023	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €
SMAMBVO	B1-17 - Programme de restauration de la Linotte (70)	oui	oui	2022	245 000 €	245 000 €	50	122 500 €
SMAMBVO	B1-18 - Avant-projet de restauration de la Quenoche (70)	oui	oui	2022	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
SMAMBVO	B1-19 - Avant-projet sommaire de restauration de l'Authoison (70)	oui	oui	2022	10 250 €	10 250 €	50	5 125 €
CC Pays Riolais	B1-20 - Avant-projet détaillé de restauration de la Buthiers (70) - Phase 1	oui	oui	2021	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
CC Pays Riolais	B1-21 - Programme de restauration du ruisseau de l'Abbayotte (bois de Charrier) sur la Tounolle (70) – Opération transversale.	oui	oui	2022	320 000 €	320 000 €	70	224 000 €
CC Pays Riolais	B1-22 Avant-projet de restauration du Malgérard (70)	oui	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B1-24 - Avant-projet de restauration du ruisseau de Gouhelans (Drigeon) (25)	non	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €
SIBHVO, FDAAPPMA 70	B1-26 - Programme de restauration du ruisseau des Renards (70)	oui	oui	2022	200 000 €	200 000 €	30	60 000 €
SIBHVO	B1-27 - Programme de restauration du ruisseau de Notre Dame (70)	oui	oui	2022	315 000 €	100 000 €	50	50 000 €
SIBHVO	B1-28 - Avant-projet de restauration de la Reigne (70)	oui	oui	2022	143 750 €	143 750 €	50	71 875 €
SIBHVO	B1-30 - Avant-projet de restauration du Peute-vue (70)	oui	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50	30 000 €
SIBHVO	B1-32 - Avant-projet de restauration du Raddon (70)	oui	oui	2022	43 750 €	43 750 €	50	21 875 €
SIBHVO	B1-33 - Avant-projet de restauration de l'Ognon de Longevelle à Autrey-le-Vay (70)	oui	oui	2022	46 250 €	46 250 €	50	23 125 €
CEN	B1-31 - Avant-projet de restauration du ruisseau de la Grande Pile (70)	oui	oui	2022	43 750 €	43 750 €	50	21 875 €
SMAMBVO	B2-03 - Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey-sur-l'Ognon (25) - ROE 20177	oui	oui	2023	400 000 €	400 000 €	50	200 000 €
FDAAPPMA 70	B2-05 - Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70) - ROE 105856	oui	oui	2022	302 701 €	302 701 €	50	151 350 €
SIBHVO	B2-06 - Etude espace de bon fonctionnement du Rahin	oui	oui	2022	28 750 €	28 750 €	70	20 125 €
SIBHVO/CD 70	B2-07 - Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Plancher-Bas/Champagney (70) - ROE58 283	oui	oui	2022	212 000 €	212 000 €	50	106 000 €
SIBHVO	B2-08 - Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)	oui	oui	2022	63 750 €	63 750 €	50	31 875 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SIBHVO	B2-09 - Etude de Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagny (70) - ROE7228	oui	oui	2022	24 250 €	24 250 €	50	12 125 €
SIBHVO	B2-10 - Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70) - ROE 103511	oui	oui	2022	80 000 €	80 000 €	70	56 000 €
SIBHVO	B2-11 - Restauration de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon : secteurs tests restauration continuité	oui	oui	2022	90 750 €	90 750 €	70	63 525 €
SIBHVO	B2-12 - Etude de Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)	oui	oui	2022	30 000 €	30 000 €	50	15 000 €
SIBHVO	B2-14 - Restauration de la continuité écologique au niveau de la vanne levante du ruisseau de Mansevillers à Mélisey (70) - ROE 9945	oui	oui	2021	45 000 €			
SIBHVO	B2-15 - Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)	oui	oui	2022	53 500 €	53 500 €	50	26 750 €
privé	B2-16 - Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" (70) - ROE7156	oui	oui	2022	22 250 €	22 250 €	50	11 125 €
privé	B2-17 - Etude de restauration de la continuité du seuil de la centrale EDF à Ronchamp (70) - ROE 76312	oui	oui	2022	25 750 €	25 750 €	50	12 875 €
SMAMBVO ; FDAAPPMA 25 ; FDAAPPMA 39	B3-01 - Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon	oui	oui	2022	24 500 €	24 500 €	50	12 250 €
SMAMBVO	B3-02 - Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) sur le lieu-dit du Prés des Essarts	oui	oui	2021	31 000 €			
SMAMBVO	B3-03 - Suivi des travaux de restauration de zones humides sur la commune de Chevigney-sur-l'Ognon (25)	oui	oui	2021	9 000 €			

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B3-04 - Création d'une mare sur la commune de Sauvagny (25)	oui	oui	2021	17 500 €			
SMAMBVO	B3-05 - Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Thervay (39) lieu-dit des Iles de Balançon	oui	oui	2021	29 000 €	29 000 €	50	14 500 €
SMAMBVO	B3-06 - Restauration de frayères lieu-dit les Anottes sur la commune de Pagny (39)	oui	oui	2022	32 500 €	32 500 €	50	16 250 €
FDAAPPMA39, FDC39	B3-07 - Restauration de la frayère des Peupliers à Vitreux (39)	oui	oui	2022	28 500 €	28 500 €	50	14 250 €
FDAAPPMA39, SMAMBVO	B3-08 - Aménagement de la frayère de Montrambert à Thervay (39)	oui	oui	2022	26 850 €	26 850 €	50	13 425 €
FDC 25	B3-09 - (FDC 25) - Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)	oui	oui	2022	508 500 €	508 500 €	50	253 000 €
FNE 70 et FNE 25/90	B3-10 - Préservation des zones humides de la commune de Thieffrans et amélioration de la trame turquoise (70)	oui	oui	2022	A définir			
SMAMBVO	B4-01 - ENS Interdépartemental de la basse vallée de l'Ognon de Pagny (39) et Jallerange (25)	oui	non	2021	246 850 €			
SMAMBVO	B4-02- ENS Geneuille (25)	oui	non	2022	44 695 €	11 000 €	50	5 500 €
SMAMBVO	B4-03 - ENS enjeux amphibiens entre Besançon et l'Ognon - Volet mares (25)	oui	non	2021	89 289 €			
SIBHVO	B4-04 - Gestion et valorisation d'un site naturel à Pont-sur-l'Ognon	oui	non	2022	41 750 €	41 750 €	50	20 875 €
SMAMBVO	B4-05 - Programme d'acquisition foncière	non	non	2022	150 000 €	150 000 €	70	105 000 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SMAMBVO	B4-06 - Renouvellement et mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées	non	non	2021	85 750 €	85 750 €	30	25 725 €
SMAMBVO ; SIBHVO	B4-07 - Programme pluriannuel de gestion et d'entretien des boisements de berges	non	non	2022	256 000 €	256 000 €	30	76 800 €
SMAMBVO	B4-08 - Diagnose globale du bassin versant de l'Ognon	non	non	2021	252 618 €	252 618 €	50	154 082 €
SMAMBVO	B4-09 - Suivi thermique du bassin versant	non	non	2021	25 932 €	25 932 €	50	12 966 €
SMAMBVO	B4-10 - Mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides	oui	non	2022	90 000 €	90 000€	70	63 000 €
SMAMBVO	B4-11 - Etude Loche d'étangs	non	non	2021	20 750 €	20 750 €	50	10 375 €
SMAMBVO	B4-12 - Accompagner les collectivités vers un atlas de la biodiversité	non	non	2021	59 762 €			
FNE, LPO, CPIE, La Chenevière	B4-13 - Préserver le castor d'eurasie et son habitat	non	non	2021	80 120 €			
LPO Franche-Comté, collectivités	B4-14- Continuités écologiques en faveur des amphibiens	non	non	2021	105 000 €			
SMAMBVO	B4-15 - Gérer les risques sanitaires et les dégradations induites par les espèces animales invasives	non	non	2021	31 750 €			
LPO Franche-Comté, collectivités	B4-16 - Programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles : préservation du cortège d'espèces et accompagnement des agriculteurs pour favoriser la biodiversité sur l'exploitation	non	non	2021	75 000 €			

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
FNE, LPO, CPIE, La Chenevière	B4-17 - Inventaire et diagnostic herpétologiste de la plaine de l'Ognon de Marnay à Pagney	non	non	2021	30 120 €			
SMAMBVO	B4-18 - Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion espèces végétales invasives	non	non	2021	42 500 €	42 500 €	30	12 750 €
SMAMBVO	B5-1 - Etude d'adéquation besoins-ressources	non	oui	2022	125 000 €	125 000 €	70	87 500 €
Syndicats d'eau potable, EPCI FP.	B5-2 - Etude ressources stratégiques des alluvions et calcaires	non	oui	2022	7 500 €	7 500 €	70	5 250 €
SMAMBVO	C1-1 - Poste de coordonnateur du contrat de rivière	non	non	2021	144 000 €	144 000 €	50	72 000 €
SMAMBVO	C1-2 - Evaluation du contrat - Etude bilan	non	non	2023	65 000 €	65 000 €	50	32 500 €
SMAMBVO	C2-1 - Site internet de la vallée de l'Ognon et identité graphique du contrat	non	non	2021	19 684 €	19 684 €	50	9 842 €
SMAMBVO	C2-2 - Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière	non	non	2022	56 850 €	56 850 €	50	28 425 €
SMAMBVO	C2-3 - Programme de sensibilisation du jeune public du contrat de rivière Ognon	non	non	2022	87 420 €	87 420 €	70	61 194 €
SIBHVO	C2-4 - Programme de sensibilisation des professionnels et riverains	non	non	2022	30 300 €	30 300 €	70	21 210 €
SMAMBVO	C2-5 - Postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise à l'eau	non	non	2022	82 500 €			
SMAMBVO	C2-6 - Organisation d'un colloque sur la restauration morphologique des cours d'eau	non	oui	2023	52 880 €	52 880 €	70	37 016 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique uniquement)
SIBHVO	C2-7 - Sensibilisation spécifique des élus aux enjeux et fonctionnement des milieux aquatiques	non	non	2022	22 080 €	22 080 €	70	15 456 €
PNR BV	C2-8 - Création d'outils pédagogiques sur la continuité écologique	non	oui	2022	23 380 €	23 380 €	50	11 690 €
SMAMBVO	C2-9 - Relation presse régulière	non	non	2021	4 500 €			
SMAMBVO /SIBHVO	C2-10 - Guide du riverain	non	non	2021	10 760 €			
SMAMBVO	C2-11 - Développer un partenariat avec les structures d'activités nature	non	non	2021	22 500 €			
SMAMBVO	C2-12 - Réseaux sociaux	non	non	2021	7 500 €			
SMAMBVO	C2-13 - Posters de la vallée	non	non	2021	5 599 €			
SMAMBVO	C2-14 -Edition de cartes postales vallée de l'Ognon	non	non	2022	1 750 €			
<b>Total Garantie de taux</b>					<b>10 337 591 €</b>	<b>7 667 545 €</b>		<b>3 960 381 €</b>

Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui /non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus) %	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration <sup>(1)</sup>	Total
SIBHVO	A2-02 - Gestion des sédiments dans la retenue du barrage de la Forge sur la Reigne à Magny-Vernois (70) dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (ouvrage ROE16943)	oui	non	2023	684 500 €	684 500 €	50 (+20)	342 250 €	136 900 €	479 150 €
SMAMBVO	B1-6 - Programme de restauration de la Lanterne amont (25)	oui	oui	2022	795 750 €	795 750 €	50 (+20)	397 875 €	159 150 €	557 025 €
SMAMBVO	B1-09 - Programme de restauration de la Lanterne aval (25)	oui	oui	2022	323 700 €	323 700 €	50 (+20)	161 850 €	64 740 €	226 590 €
SMAMBVO	B1-23 - Programme de restauration du Crenu (25)	oui	oui	2022	565 000 €	565 000 €	50 (+20)	332 500 €	63 000 €	395 500 €
SIBHVO	B1-29 - Avant-projet de restauration du Scey (70)	oui	oui	2022	90 000 €	90 000 €	50 (+20)	45 000 €	18 000 €	63 000 €
SMAMBVO	B2-02 - Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25) - ROE 20131	oui	oui	2023	115 000 €	115 000 €	50 (+20)	57 500 €	23 000 €	80 500 €
<b>TOTAL Majoration de taux</b>					<b>2 573 950 €</b>	<b>2 573 950 €</b>		<b>1 336 975 €</b>	<b>464 790 €</b>	<b>1 801 765 €</b>

<sup>(1)</sup> dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

<b>TOTAL CONTRAT</b>	<b>12 911 540 €</b>	<b>10 241 495 €</b>		<b>5 297 356 €</b>	<b>464 790 €</b>	<b>5 762 146 €</b>
----------------------	---------------------	---------------------	--	--------------------	------------------	--------------------

## ANNEXE 2 : Liste des actions bénéficiant de l'accompagnement du Conseil départemental du Doubs actualisée pour la période 2021-2023

Garantie de taux									
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération		PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération soutenue par le CD25	Assiette CD 25 de l'opération	Taux d'aide du CD 25 %	Montant aide du Conseil Départemental 25
SMAMBVO	B1-06 - Programme de restauration de la Lanterne amont (25)	Phase projet et travaux	oui	oui	2021	732 487 €	732 487 €	10	73 249 €
		Phase avant projet				63 263 €	63 263 €	30	18 979 €
SMAMBVO	B1-07 - Programme de restauration de la Corcelle amont (25)		oui	oui	2022	100 000 €	100 000 €	30	30 000 €
SMAMBVO	B1-08 - Avant-projet de restauration du ruisseau des Auxons (25)		non	oui	2023	30 000 €	30 000 €	30	9 000 €
SMAMBVO	B1-09 - Programme de restauration de la Lanterne aval (25)	Phase projet et travaux	oui	oui	2021	260 436€	260 436€	10	26 044€
		Phase avant projet				63 263 €	63 263 €	30	18 979 €
SMAMBVO	B1-15 - Programme de restauration du ruisseau de la Corcelle aval (25)		oui	oui	2022	321 350 €	321 350 €	30	96 405 €
SMAMBVO	B1-16 - Avant-projet de restauration de la Chazelle (25)		oui	oui	2023	20 000 €	20 000 €	30	6 000 €
SMAMBVO	B1-23 - Programme de restauration du Crenu (25)		oui	oui	2021	565 000 €	565 000 €	7	38 625 €
SMAMBVO	B1-24 - Avant-projet de restauration du ruisseau de Gouhelans (Drigeon) (25)		non	oui	2023	60 000 €	60 000 €	15	9 000 €
SMAMBVO	B2-02 - Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25) - ROE 20131		oui	oui	2021	115 000 €	115 000 €	6	6 500 €
FDC 25	B3-09 (FDC 25) - Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)		oui	oui	2021	508 500 €	508 500 €	16	79 600 €
SMAMBVO	B4-01 - ENS Interdépartemental de la basse vallée de l'Ognon de Pagney (39) et Jallerange (25)		oui	non	2021	246 850 €	246 850 €	32	79 948 €
SMAMBVO	B4-02 - ENS Geneuille (25)		oui	non	2021	44 695 €	44 695 €	68	30 256 €

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération soutenue par le CD25	Assiette CD 25 de l'opération	Taux d'aide du CD 25 %	Montant aide du Conseil Départemental 25
SMAMBVO	B4-03 - ENS enjeux amphibiens entre Besançon et l'Ognon - volet mares (25)	oui	non	2021	89 289 €	89 289 €	80	71 431 €
SMAMBVO	B4-06 - Renouveau et mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées	non	non	2021	85 750 €	85 750 €	10	9 000 €
SMAMBVO	B4-09 - Suivi thermique du bassin versant	non	non	2021	25 932 €	25 932 €	8	2 149 €
SMAMBVO	B4-11 - Etude Loche d'étangs	non	non	2021	20 750 €	8456 €	30	2 537 €
LPO Franche-Comté, collectivités	B4-16 -Programme régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles : préservation du cortège d'espèces et accompagnement des agriculteurs pour favoriser la biodiversité sur l'exploitation	non	non	2021	75 000 €	75 000 €	10	7 500 €
SMAMBVO	C1-2 - Evaluation du Contrat - Etude bilan	non	non	2023	65 000 €	65 000 €	10	6 500 €
SMAMBVO	C2-2 - Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière	non	non	2021	56 850 €	56 850 €	10	5 685 €
SMAMBVO	C2-5 -Postes de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite et mise à l'eau	non	non	2022	82 500 €	82 500 €	10	8 250 €
SMAMBVO	C2-6 - Organisation d'un colloque sur la restauration morphologique des cours d'eau	non	oui	2023	52 880 €	52 880 €	10	5 288 €
SMAMBVO/	C2-10 - Guide du riverain	non	non	2021	10 760 €	10 760 €	20	2 152 €
SMAMBVO	C2-11- Développer un partenariat avec les structures d'activités nature	non	non	2021	22 500 €	22 500 €	50	11 250 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS ACCOMPAGNEES FINANCIEREMENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS</b>					<b>3 718 055 €</b>	<b>3 705 761 €</b>	<b>16</b>	<b>654 328 €</b>